

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MARDI 25 MAI 2010 A 20H30 -SALLE POLYVALENTE DE CAYRES

Le conseil communautaire s'est réuni le 25 dernier à 20 heures 30 à Cayres, en présence de la plupart de ses membres (33 élus présents).

Un seul ordre du jour était inscrit : la question de l'aide aux producteurs laitiers.

La Chambre d'Agriculture avait sollicité par courrier, courant mars, la Communauté de Communes pour une participation financière à hauteur de 12 000 euros, somme permettant d'indemniser les agriculteurs du territoire ayant subi une perte sur le paiement de leur production, à la suite du dépôt de bilan de la Société Via Lacta. Cette question avait alors été abordée lors du conseil communautaire du 8 avril et les élus, à l'issue d'un large débat, n'avaient pas souhaité donner une suite favorable à cette demande, tout en exprimant leur désir de rester solidaire du monde agricole.. En effet, se posait la question du financement d'une entreprise privée par l'argent de la collectivité avec la crainte de devoir, à l'avenir, financer d'autres secteurs susceptibles d'être touchés par la crise : artisans, commerçants, etc.

Toutefois, les élus, déplorant le manque de concertation dans ce dossier, ont souhaité remettre cette question à l'ordre du jour du conseil en y conviant, pour plus d'explications, les représentants de la Chambre d'Agriculture : Gilbert Bros et Laurent Duplomb qui ont répondu présents à cette invitation. Ils ont donné le détail de l'historique de ce dossier, fait état des négociations menées pour aboutir à une solution évitant que les agriculteurs ne soient les victimes des reprises et des dépôts de bilans des laiteries. Cent agriculteurs du territoire ont ainsi été indemnisés à hauteur des payes de lait dues par les laiteries, soit la somme de 275 000 euros. Cette somme a été préfinancée par un emprunt contracté par la Chambre d'Agriculture. La Chambre d'Agriculture sollicite également, pour son remboursement, le Conseil Général, à hauteur de 52.44 %, la Communauté d'Agglomération à hauteur de 15,59 %, l'URCVL à hauteur de 27.78 %.

Forts des éléments qui leur ont été apportés, les délégués communautaires ont souhaité que leur précédente décision soit remise au vote et ont décidé de verser à la Chambre d'Agriculture les 12 000 euros sollicités.